

Montage et garantie ceintures de sécurité :

Les ceintures sont des éléments de sécurité, il est donc obligatoire de les faire poser par un professionnel

- vous constaterez qu'un nœud est fait sur la ceinture pour empêcher celle-ci de se rembobiner entièrement.

Ce nœud ne doit être défait qu'après la fin du montage de la ceinture , sinon elle se bloque et elle ne sera plus utilisable.

Dans ce cas , la garantie sera annulée pour défaut de montage.

Le non respect de ses conditions entraînera l'annulation de la garantie .